

Ces dernières années ont été marquées par un nombre important d'importations illégales de chiens. En cette période estivale, il arrive souvent d'avoir un « coup de cœur » pour un animal de compagnie, et par conséquent l'importer en Suisse, sans avoir préalablement pris en considération tous les aspects (sanitaires, administratifs).

Ainsi, près d'un chien sur deux en Suisse provient de l'étranger. Certains animaux peuvent être porteurs de maladies éradiquées en Suisse, comme par exemple, la rage. Le voyage du pays de provenance du chien en Suisse peut également être une contrainte pour l'animal notamment s'il a été élevé dans des conditions précaires.

C'est pour ces raisons qu'il est important que la population soit sensibilisée aux différents risques d'une importation illégale d'animaux de compagnie. L'importation d'un chien ou l'achat, en Suisse, d'un chien importé requiert une mûre réflexion malgré la sensibilité de tout un chacun pour ces animaux.

Commerce illégal sur le web

Un nombre important de chiots qui sont vendus sur internet sont issus d'usines. Les conditions de détention, d'hygiène et de soins sont lamentables. Pour rentabiliser la production, les chiots sont enlevés trop tôt à leur mère et dans certains cas, ils ne sont même pas sevrés. De plus, le manque cruel de soins d'hygiène augmente considérablement le risque d'acheter un animal en mauvaise santé voire mourant.

Comment aider les animaux

- Pas d'acquisition sur un « coup de cœur » mais plutôt à la suite d'une mûre réflexion.
- En soutenant les associations de protection des animaux à l'étranger.
- En boycottant les attractions touristiques utilisant des animaux.
- En sensibilisant nos proches pour qu'ils ne tombent pas dans les « pièges à touristes ».
- En adoptant un animal venant d'un refuge suisse pour ne pas favoriser la misère animale à l'étranger. Il y a déjà trop de chiens orphelins en Suisse.

Rappel - Inscription au registre de chiens

Chaque chien doit être annoncé auprès du Service des habitants afin d'y être enregistré. Ces diverses démarches peuvent être effectuées [en ligne](#) ou en vous présentant auprès de notre service muni du passeport ou du carnet de vaccination du chien.

Notre équipe se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

[Service des habitants](#)